

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2008

ARCHIVES - (n° 566)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 60

présenté par
M. Gosnat, M. Vaxès et M. Sandrier

ARTICLE 11

Dans la première phrase de l'alinéa 20 de cet article, supprimer le mot :

« excessive ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent supprimer un adjectif peu précis qui dessert le contenu de la loi.